

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 12 juillet 2024.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Virginie HARSCOËT, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Brian DUFFY, excusé.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Corinne HERVOUET.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Corinne HERVOUET (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Recrutement de contractuels pour le service enfance pour l'année scolaire 2024 - 2025 délibération n° 1

B - Mise à jour du tableau des effectifs.

☞ Création d'un emploi d'adjoint d'animation..... délibération n° 2

☞ Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (22 h 30) et création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (20 h)..... délibération n° 3

C - Recrutement d'un agent occasionnel pour le service technique..... délibération n° 4

2 - TRAVAUX - URBANISME.

A - Acquisition de la propriété Égonneau avenue de la Vendée.

☞ Autorisation de signature d'une convention d'action foncière avec l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique..... délibération n° 5

B - Lotissement « La Chaussée ».

☞ Dénomination de la voie et numérotation des lots..... délibération n° 6

C - Audits énergétiques et études de faisabilité géothermie de bâtiments communaux.

☞ Autorisation de signature de conventions de mise à disposition de services

avec T.E. 44 délibération n° 7 et 8

D - Construction de cellules commerciales.

↳ Autorisation de signature d'avenants délibération n° 9

3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 02.

Préambule :

- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Recrutement de contractuels pour le service enfance pour l'année scolaire 2024 - 2025 délibération n° 1

M. le Maire fait savoir que, comme chaque année, il est proposé de recruter des personnes pour renforcer l'équipe d'animation au regard des effectifs attendus, afin de répondre aux besoins suivants :

- un emploi du 28 août 2024 au 11 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 30 h 30,
- un emploi du 28 août 2024 au 4 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 26 h 30,
- un emploi du 28 août 2024 au 11 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 24 h,
- un emploi du 28 août 2024 au 4 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 24 h,
- un emploi du 28 août 2024 au 4 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 22 h,
- un emploi du 28 août 2024 au 4 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 13 h 30,
- un emploi du 28 août 2024 au 11 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 13 h 30,
- un emploi du 28 août 2024 au 11 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 3 h.

Ces personnes interviendront au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et sur quelques temps de ménage, en particulier à l'école publique Gustave-Roch et à la mairie. Elles occupaient déjà ces postes l'année dernière pour certaines d'entre elles, via des recrutements directs en C.D.D.

Le nombre de contractuels à recruter est supérieur à celui des années précédentes, en raison du départ de deux agents du service enfance cet été.

T. Creis se questionne sur l'ancienneté des contractuels et leur stagiairisation potentielle.

M. le Maire fait savoir que les plus anciens sont présents depuis quelques années sur des emplois toujours à des temps non complet, très régulièrement à leur demande.

J. Nuaud souhaite connaître la proportion d'agents contractuels par rapport aux effectifs totaux.

Il lui est répondu qu'à ce jour les contractuels sont au nombre de 8, dont 7 dans le service enfance sur un total de 38 agents.

À l'unanimité, l'assemblée autorise la signature des contrats correspondants.

B - Mise à jour du tableau des effectifs.

↳ Création d'un emploi d'adjoint d'animation délibération n° 2

La création de ce poste est envisagée, à compter du 1^{er} août 2024, pour un agent qui donne pleinement satisfaction dans les missions qu'il exerce, en tant que contractuel depuis plusieurs années au sein du service enfance (animation de l'accueil périscolaire et du temps méridien, entretien des locaux).

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 24 h annualisées.

T. Creis s'interroge sur la possibilité d'une stagiairisation en dessous d'un mi-temps.

En réponse, il est précisé à M. Creis qu'il n'existe pas de disposition spécifique au niveau national qui interdise explicitement la nomination d'un stagiaire à moins de 17,5 heures par semaine dans la fonction publique territoriale. C'est plutôt le seuil des 28 h qui est stratégique pour les agents dans la mesure où il leur permet d'accéder à certains droits et avantages sociaux (C.N.R.A.C.L...).

La création de cet emploi est acceptée à l'unanimité.

↳ Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (22 h 30) et création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (20 h)..... délibération n° 3

À la demande d'un agent, également salarié de l'association les Cabanes de Filomaine au sein de laquelle ses missions vont se développer en raison de sa formation B.P.JEPS actuellement en cours, il est proposé à l'assemblée de modifier son emploi en ramenant sa durée hebdomadaire de travail annualisée de 22 h 30 à 20 h, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet agent conserverait au sein du service enfance ses missions de responsable adjointe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

C - Recrutement d'un agent occasionnel pour le service technique..... délibération n° 4

Suite à la forte augmentation des coûts d'intervention des entreprises spécialisées en espaces verts, il est proposé à l'assemblée de reprendre en régie une partie des travaux d'entretien et de recruter un nouvel agent à temps plein à compter du 2 septembre 2024, pour une durée maximale de 12 mois au cours des 18 prochains mois.

L. Limon Duparcmeur se questionne sur la durée des 18 mois.

M. le Maire précise qu'il s'agit en l'occurrence d'une limite réglementaire.

T. Creis fait savoir que dans la mesure où il a pu lire que le recrutement était déjà validé en réunion de bureau, soit avant la décision du Conseil municipal, il ne participera pas au vote.

M. le Maire indique à ce sujet que la confirmation de recrutement n'a pas encore été faite auprès de la personne concernée, dans l'attente de la décision du conseil municipal.

J. Nuaud se questionne sur la forme, notamment au regard de l'entreprise titulaire du marché.

M. le Maire explique que la collectivité a lancé la consultation sur la base d'un accord cadre à bons de commande, ce qui permet cette souplesse dans les travaux confiés au prestataire.

J. Nuaud souhaite savoir si l'entreprise a formulé un accord sur cette décision.

M. le Maire précise que les candidats ont établi leur offre en toute connaissance de cause.

J. Nuaud s'interroge pour finir sur la budgétisation de ce recrutement.

M. le Maire fait savoir que les dépenses seront moindres sur le compte de rémunération du prestataire ce qui permettra d'utiliser les crédits pour payer ce nouvel agent.

La signature de contrat est validée par 18 voix pour et 2 absents.

2 - TRAVAUX - URBANISME.

A - Acquisition de la propriété Égonneau avenue de la Vendée.

↳ Autorisation de signature d'une convention d'action foncière avec l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique délibération n° 5

Suite à la mise en vente du bien situé au 25 avenue de la Vendée, pour une superficie totale de 784 m², la collectivité a pris contact avec l'Établissement public foncier (E.P.F.) de Loire-Atlantique en vue de négocier, acquérir et porter les parcelles concernées.

Il s'agit en effet d'un espace stratégique pour la Commune qui pourrait notamment permettre l'aménagement d'habitat et la création d'une liaison entre l'avenue de la Vendée et le secteur de l'O.A.P. (orientation d'aménagement et de programmation) du « secteur de la mairie » prévue dans le Plan local d'urbanisme.



Afin de définir les modalités d'intervention de l'E.P.F., il est proposé à l'assemblée d'étudier la signature d'une convention d'action foncière.

Celle-ci prévoit notamment une durée de portage de 12 ans et un coût annuel pour la Commune estimé à 18 170 €. La T.V.A. sera calculée au moment de la rétrocession.

M. le Maire ajoute que l'O.A.P. permettra la densification du quartier à moyen terme pour répondre aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale et de la loi Climat et Résilience qui incite fortement les constructions dans l'enveloppe urbaine.

T. Creis s'interroge sur la gestion de l'entretien de la maison, actuellement inoccupée.

M. Maire précise que c'est l'E.P.F. qui aura à sa charge cet entretien en tant que propriétaire. Il reste encore à déterminer ce que deviendra la maison pendant le portage. L'E.P.F. a par ailleurs désormais la possibilité de démolir les locaux les plus anciens.

J. Nuaud se questionne sur la nécessité de saisir France domaine en cas de portage foncier.

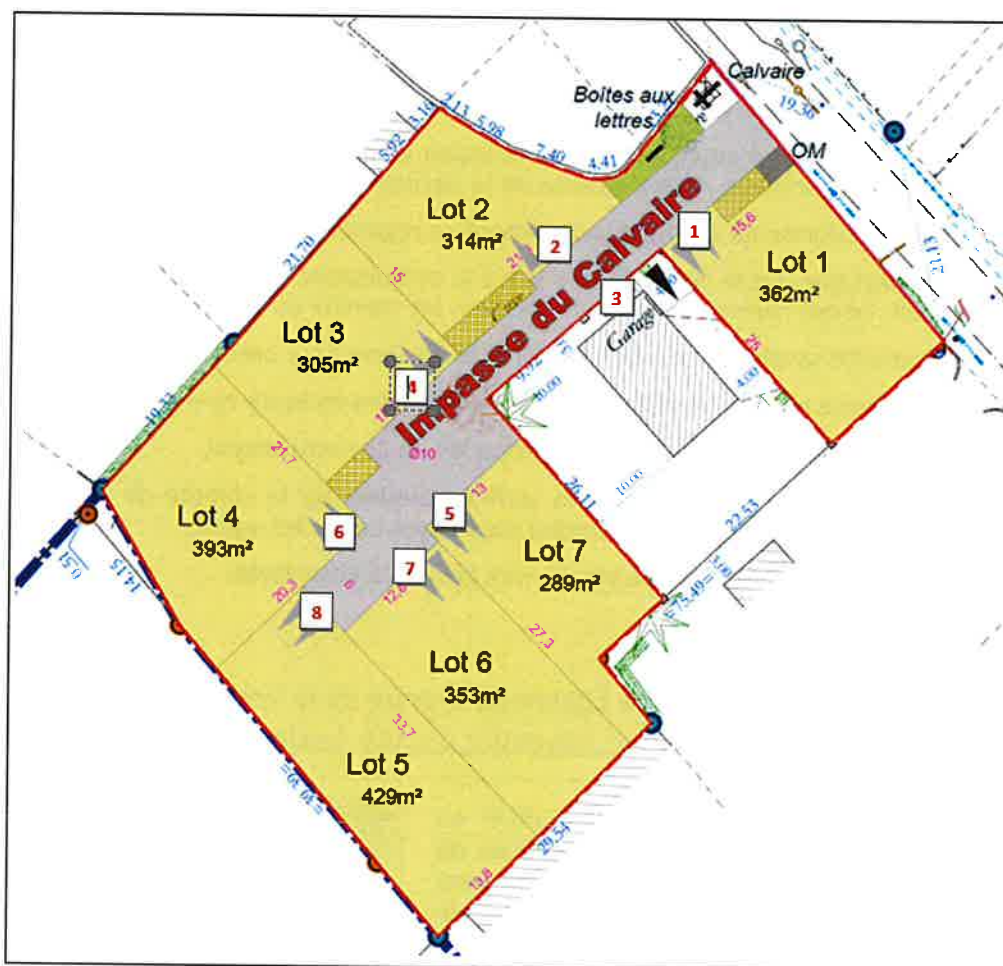
M. le Maire confirme que la saisine a été effectuée. L'E.P.F. ne peut se porter acquéreur sans avis de France Domaine. Le prix indiqué dans la convention provient de cet avis.

La signature de la convention est acceptée à l'unanimité.

B - Lotissement « La Chaussée ».

↳ Dénomination de la voie et numérotation des lots délibération n° 6

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la proposition suivante de dénomination et de numérotation :



S. Daniel rappelle l'existence d'un calvaire à proximité de ce futur lotissement, d'où le nom de la rue proposée.

La dénomination de la rue et la numérotation des lots sont acceptées à l'unanimité.

C - Audits énergétiques et études de faisabilité géothermie de bâtiments communaux.

↳ Autorisation de signature de conventions de mise à disposition de services avec T.E. 44 délibération n° 7 et n° 8

Afin de déterminer les travaux prioritaires à engager au cours des prochaines années dans les bâtiments communaux pour améliorer leurs performances énergétiques, il est proposé au Conseil de se prononcer sur la signature de deux conventions de mise à disposition de services pour mener à bien les études nécessaires suivantes :

- espace des Richardières : étude de faisabilité géothermie et diagnostic des usages (coût total de 9 972 € T.T.C. avec un reste à charge de 5 262,60 € T.T.C. après déduction des aides),
- maison des enfants - restaurant scolaire : étude de faisabilité géothermie (coût total de 5 490 € T.T.C. avec un reste à charge de 1 797 € T.T.C. après déduction des aides),
- école publique Gustave-Roch : audit énergétique, thermographie du bâtiment, calcul des consommations et du confort d'été (coût total de 8 025 € T.T.C. pour un reste à charge de 6 420 € T.T.C. après déduction des aides),
- mairie : audit énergétique, thermographie du bâtiment, calcul des consommations et du confort d'été (coût total de 4 989,25 € T.T.C. pour un reste à charge de 3 991,40 € T.T.C. après déduction des aides).

Les études seraient réalisées par le cabinet BATIMGIE retenu par T.E. 44 dans le cadre d'un marché interne, et ceci à partir du mois de novembre (période de chauffe nécessaire pour les études de thermographie).

D. Menguy ajoute que l'objectif de ces audits et études consiste d'une part en l'amélioration de la qualité technique des bâtiments et d'autre part à répondre aux exigences des décrets Tertiaire et Bacs. Le travail a été mené avec l'aide de G. Bossis, conseiller en énergie partagé de la Communauté d'Agglomération, puis des services de T.E. 44, notamment pour obtenir des aides de l'Ademe. Ce diagnostic donnera à terme un cadre pour définir les travaux prioritaires à effectuer dans les bâtiments.

J. Nuaud rappelle qu'au total 25 000 € d'argent public vont être engagés à cette occasion alors que la collectivité prévoit de recruter un agent spécialisé dans les bâtiments et les économies d'énergie. Est-ce que ce nouvel agent prendra le relais du cabinet d'études à son arrivée ?

D. Menguy confirme que c'est l'objectif. Cet agent apportera ses compétences pour accompagner la collectivité.

M. le Maire ajoute qu'il n'aura toutefois pas pour mission de faire ce type d'études mais plutôt de mettre en application les recommandations.

La signature des conventions est acceptée à l'unanimité.

D - Construction de cellules commerciales.

↳ Autorisation de signature d'avenants délibération n° 9

Le Conseil est appelé à se prononcer sur deux avenants qui portent notamment sur des modifications de travaux décidées en cours de chantier :

- réalisation d'enduits supplémentaires en raison du rehaussement de 50 cm d'une des cellules commerciales : + 1 459,50 € T.T.C. (entreprise Lift Face),
- suppression du compte prorata : - 940,27 € T.T.C. (entreprise Jérôme Poilane).

La signature des deux avenants est validée l'unanimité.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. Marchés signés.

- Acquisition d'un jeu de plaques de fermeture de caveaux neufs du cimetière : 105 € T.T.C. (L'Étoile Funéraire),
- modification d'un forfait téléphonique mensuel : 21,48 € T.T.C. (Easelyo),
- acquisition d'un jeu pour l'accueil périscolaire : 84,84 € T.T.C. (Manutan Collectivités),
- nettoyage des vitres de bâtiments communaux divers : 1 506,84 € T.T.C. - espace des Richardières, 466,10 € T.T.C. salle du Fief des Sports, 271,90 € T.T.C. - mairie (G.D. Nettoyage),

- travaux d'entretien sur le camion Iveco : 1 181,25 € T.T.C. (Pluchon),
- acquisition de matériel divers pour les services techniques, notamment pour les travaux Ada'p (perceuse, scies circulaire et sauteuse, carrelante, poste de soudure) : 968,71 € T.T.C. (Champion) + 900 € T.T.C. (Comodis),
- fourniture de potelets bois avenue des Acacias : 2 386 € T.T.C. (Esvia),
- remplacement de la soupape de la chaudière de l'école publique et pose d'entonnoir sur les soupapes : 410,88 € T.T.C. (Engie Solutions),
- achat de peinture routière : 2 994,30 € T.T.C. (Signaux Girod),
- spectacles de Noël des écoles : Nyma Momes pour les maternels : 1 629,76 € T.T.C. (Productions Hirsutes) et film « Élémentaire » pour les élémentaires : 155,55 € T.T.C. (Collectivision),
- location de deux W.C. pour le feu d'artifices et le bal des pompiers : 584,11 € T.T.C. (wcloc),
- achat de films pour plastifier les livres de la bibliothèque : 409,36 € T.T.C. (Eure Film),
- souscription à l'offre Livebox Pro Fibre pour la mairie : 51,60 € T.T.C. pendant 12 mois puis 60 € T.T.C. par mois + 6 € T.T.C. par mois de location de la Livebox Pro (Orange),
- souscription à l'offre Livebox Pro Fibre pour l'école publique : 51,60 € T.T.C. pendant 12 mois puis 60 € T.T.C. par mois + 6 € T.T.C. par mois de location de la Livebox Pro (Orange),
- remplacement d'un câble H.D.M.I. avec connecteurs plaqués or (Maison des enfants) : 40,68 € T.T.C. (A.P.S.S.I. group),
- acquisition d'une remorque pour les véhicules du service espaces verts : 2 323 € T.T.C. (Latour).

2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
24A0017	06/06/2024	09/07/2024	71 rue de la Chapelle (habitation)	Mme Marie AUGER
24A0018	03/07/2024	09/07/2024	La Chaussée (Hangar, toilettes extérieures et toit à cochons)	Mmes Maryse et Viviane GOURAUD

M. le Maire lève la séance à 19 h 30.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Guy CORNU

Corinne HERVOUET